



Responsabilité juridique

Par zanclau

Bonjour,

Il y a 6 ans, un ami nous désigne ,mon épouse et moi, comme légataires universels. Il est célibataire , sans enfants et a rompu tout contact avec sa soeur.

Découvert inanimé chez lui par un voisin, il vient d'être hospitalisé en semi coma.

Nous n'habitons pas le même département.

Des décisions vont certainement devoir être prises ,mais sommes-nous habilités à les prendre ou devons-nous prévenir sa soeur malgré la farouche opposition (quand il était en bonne santé)de notre ami vis à vis de celle-ci.

Il s'agit , bien-sûr , d'un problème "pratique" et juridique hors legs éventuels".

Merci pour votre conseil.

Cordialement.